

LETTRE FFGYM

# GAM

2018-2019



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.

# GÉNÉRALITÉS

## DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2018-2019.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- La brochure des programmes GAM - édition septembre 2018 ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2017-2020 (version en vigueur disponible sur le site internet de la FIG) ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

## DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au 8 janvier.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional ou regroupement en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

## QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



### **EN FÉDÉRAL**

Les quotas de qualification pour le Trophée fédéral sont définis après la réalisation des engagements nominatifs (date limite définie ci-dessus). Ils sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque région ou regroupement.



### **EN PERFORMANCE**

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAM publiée à l'automne 2018.

## ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage (email à adresser à [thierry.klein@ffgym.fr](mailto:thierry.klein@ffgym.fr)).

## GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



### **EN FÉDÉRAL**

- Filière fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Filière fédérale A : temps de 3' pour toutes les catégories.



### **EN PERFORMANCE**

- Temps de 5' pour les catégories sur imposés et code FIG aménagé.  
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG.  
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20'' par gymnaste. Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.  
Aux barres parallèles 1'40'' par gymnaste, comprenant le temps de préparation des barres.



### **EN ÉLITE**

- Référence code FIG.
- En Avenir et Espoir, 3 sauts d'échauffement par gymnaste.

## QUALIFICATIONS 2019

TOP 12	NATIONALE A1	NATIONALE A2
OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE	MONTCEAU GYM	LA SOTTEVILLAISE
LA SOTTEVILLAISE	CONCORDIA SCHILTIGHEIM	LES ENFANTS DE LA DORDOGNE BOULAZAC
CLAMART GYM 92	SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE BOURGES GYMNASTIQUE	SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE YUTZ
ALBONAISE GYMNASTIQUE FRANCONVILLE	ENFANTS DE LA VALSERINE BELLEGARDE	
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'ORLÉANS GYMNASTIQUE	CONVENTION GYMNIQUE LYON	
GYM AGRÈS VÉLIZY	GYM SUC STRASBOURG	
LILLE MÉTROPOLE JEUNESSE SPORTIVE LA MADELEINE	ÉTOILE GYMNIQUE ISTRES ENTRESSEN	
NOISY LE GRAND GYMNASTIQUE	INDÉPENDANTE KINGERSHEIM	
LES ENFANTS DU DEVOIR OYONNAX	CERCLE PAUL BERT RENNES	
ASSOCIATION SPORTIVE VALLAURIS GOLFE-JUAN	CLAMART GYM 92	
CERCLE PASTEUR MONTARGIS	CASCOL GYM OULLINS	
ÉTOILE DE MONACO	GYM LYON MÉTROPOLE	

# JUGEMENT

## FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES



- Au cours de la saison sportive 2018-2019, organisation d'un examen de juges du niveau 1 au niveau 3.
- En complément, organisation d'une information sur les programmes compétitifs lors des réunions de juges des différentes compétitions.

## JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

Présence obligatoire de tous les juges clubs à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence et du carnet de juge (voir page 64 du règlement technique 2018-2019).

Lorsqu'un club qualifié déclare forfait avant la date de forclusion, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités. Un club déclarant forfait après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

Concernant l'organisation du jury, le juge club est placé à l'agrès de départ de son équipe. Cette règle de base peut être modifiée en fonction des impératifs de compétition.

	Trophée Fédéral par Équipes	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes Programme code FIG	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe, N 4 minimum en A1 A2, N 3 minimum pour les autres divisions</b>
	Championnat de France par Équipes Programme FIG aménagé	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France par Équipes Programme imposés FFGym	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France Top 12	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 4 minimum</b>
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum



# ÉLITE



## DÉROGATION DTN

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le championnat de France.

Dans la filière Élite, le sur-classement peut être autorisé avec accord de la Direction Technique Nationale.

## MINIMA POUR SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

	AVENIR Imposés 5 et 6	ESPOIR Imposés 5 et 6	JUNIOR Code FIG junior	SENIOR Code FIG
11 ans 2008	76 pts			
12 ans 2007	84 pts			
13 ans 2006		87 pts		
14 ans 2005		89 pts		
15 ans 2004			68 pts	
16 ans 2003			70 pts	
17 ans 2002			71 pts	
18 ans 2001			73 pts*	
19 ans 2000				75 pts*
20 ans 1999				76 pts*
21 ans et + 1998 et -				78 pts*

\* Ou note de finaliste européen sur deux agrès

## DATES DES ÉPREUVES SÉLECTIVES

- Revue d'effectif : 18 au 21 octobre 2018 à Montceau les Mines.
- Session de rattrapage : 18 avril 2019, lieu à définir.